

RAMBOUILLET ÉCOLOGIQUE ET CITOYENNE

Intervention lors du conseil municipal du 23 septembre 2014

M. le Maire. Je vais malheureusement devoir commencer cette présentation de nos amendements à la motion concernant le projet d'implantation d'une aire de grand passage par quelques regrets dans cette affaire.

Tout d'abord, nous regrettons que cette situation émerge dans l'urgence pour répondre à une décision brutale de l'État, alors que cela fait au moins huit années -et sans doute plus- que la préfecture demande aux territoires du Sud Yvelines d'aménager une aire de grand passage. Le calendrier extrêmement serré, et la parcelle que la préfecture nous impose sont le résultat de l'immobilisme des précédentes équipes municipales et communautaires. Nous souhaitons que désormais cesse cette situation et que désormais chacun assume ses responsabilités en la matière.

Nous regrettons ensuite que les habitantes et les habitants de Rambouillet, et nous-mêmes élu-es, ayons appris l'existence de ce projet par la presse à la rentrée, alors que manifestement, à en croire votre motion, vous avez été informé par la préfecture au printemps dernier. Nous regrettons que vous n'ayez pas alors jugé bon d'informer et consulter le conseil municipal, ni les rambolitains et les rambolitaines. Nous regrettons enfin que le premier attendu de la motion, qui normalement est la 1^{ère} raison d'être du texte que vous nous proposez aujourd'hui, concerne la publication de l'information dans la presse locale.

Tout cela pourrait laisser croire que la motion que vous nous proposez aujourd'hui est une réaction dictée par une diffusion non contrôlée de l'information dans les journaux locaux.

Nous aurions donc apprécié que la motion s'appuie sur des considérants reprenant une présentation chronologique des informations reçues par la mairie et des rencontres avec les représentants de l'État, et non axée sur les informations parues dans la presse.

Monsieur le maire, nous sommes bien conscient-es de la complexité et de la sensibilité de ce dossier. Nous espérons, au vu de la situation actuelle, que vous tiendrez informés l'ensemble des populations et des élu-es concerné-es de l'évolution du projet. Face à

l'État, c'est votre intérêt, c'est notre intérêt, que de partager les informations et de nous unir autour de nos positions communes. La demande de concertation globale que vous formulez dans la motion nous semble à ce titre aller dans le bon sens, mais elle nous semble aussi incomplète :

Il nous paraît en effet important d'affirmer également notre volonté d'associer les gens du voyage eux-mêmes aux discussions. C'est pourquoi, dans la motion, nous vous proposons de :

Remplacer « demande une réelle concertation avec l'ensemble des élus pour trouver un lieu adapté dans le Sud Yvelines » par « demande une réelle concertation avec l'ensemble des élus et avec les représentants des gens du voyage pour trouver un lieu adapté dans le Sud Yvelines »

2. Deuxièmement, nous réaffirmons le besoin impérieux d'aménager dans le Sud Yvelines une aire de grand passage, comme le prévoit le nouveau schéma départemental. Les occupations de terrains, telles que nous les connaissons depuis des années autour de l'hippodrome, de la zone de Bel Air, au Perray-en-Yveline ou du terrain de manœuvres lui-même ne peuvent perdurer : les populations nomades n'y trouvent pas les conditions minimales de confort et d'hygiène, et les préjudices subis par la collectivité et les propriétaires ne sont pas acceptables.

Pour implanter cette aire, l'ancien terrain militaire appelé « de manœuvres », visé par le projet, et qui est en réalité une zone naturelle située en plein cœur du massif forestier est parfaitement inadapté. Nous sommes donc tout à fait opposé-es à l'implantation d'une aire de grand passage à cet endroit. Nous avons donc adressé un courrier en ce sens au préfet, en l'invitant à revenir sur ce choix, qui a d'ailleurs été effectué sans qu'aucune étude d'impact ni évaluation des incidences n'aient été menées.

Il s'agit nous en sommes heureux, d'une position largement partagée, et nous entendons donc depuis quelques semaines de nombreuses personnes défendre cette belle parcelle au motif en particulier qu'il s'agit d'un espace naturel remarquable. Mais les milieux ouverts et sablonneux, qui font la richesse et la singularité de la zone, ne peuvent se

maintenir seuls en l'état : sans intervention humaine, ils seront envahis par les joncs, les saules, puis les conifères, perdant leur valeur écologique actuelle.

Donc, refuser l'installation d'une aire de gens du voyage au motif de préserver la Biodiversité du terrain de manœuvres, mais ne pas en proposer un autre usage, et une gestion appropriée, ne serait pas cohérent. Cette gestion peut d'ailleurs tout à fait inclure des objectifs récréatifs ou touristiques.

Nous proposons donc que soit ajoutée à la motion la demande suivante :

Le conseil municipal de Rambouillet « demande à la communauté de communes de bien vouloir se rapprocher du PNR, de l'ONF, de l'ONCFS et des associations naturalistes afin de construire un plan de gestion et trouver un usage valorisant cette zone, tout en préservant sa richesse faunistique et floristique. » (Com' Com' car c'est elle qui est compétente en matière de développement durable et de développement touristique sur le territoire).

3. Enfin, nous ne voyons pas l'intérêt de mentionner le respect de la « tranquillité publique » dans la motion, alors que les considérants n'y font absolument pas référence, et nous demandons son retrait de la motion, et je m'en explique.

Qu'on soit bien clair : nous ne sommes pas en train de faire de l'angélisme et d'affirmer que l'implantation d'une aire de grand passage n'imposerait pas de nouvelles mesures pour garantir la tranquillité, comme à chaque fois que la population d'un territoire augmente de façon soudaine. Nous voulons insister sur le fait que la gestion de la tranquillité publique sera à assurer de la même manière, **quel que soit l'endroit où sera implantée l'aire de grand passage.**

Il y a donc une incohérence majeure à refuser -pour de bonnes raisons- une implantation sur une parcelle en particulier, mais à parler aussi de problèmes de tranquillité publique, qui est un argument en faveur d'un refus pur et simple d'implantation dans le Sud Yvelines, ce qui n'est pas votre position puisque la motion même demande qu'on trouve un terrain adapté.

Nous avons donc finalement trois propositions d'amendements à vous soumettre :

Remplacer

demande une réelle concertation avec l'ensemble des élus pour trouver un lieu adapté dans le Sud Yvelines

par

demande une réelle concertation avec l'ensemble des élus et avec les représentants des gens du voyage pour trouver un lieu adapté dans le Sud Yvelines

Ajouter

demande à la communauté de commune de bien vouloir se rapprocher du PNR, de l'ONF, de l'ONCFS et des associations naturalistes afin de construire un plan de gestion et trouver un usage valorisant le terrain militaire, tout en préservant sa richesse faunistique et floristique.

Enlever

« et de tranquillité publique ».

David JUTIER et Marie Anne POLO de BEAULIEU